

PROCÈS-VERBAL

De la séance ordinaire du conseil de la Communauté métropolitaine de Québec, tenue au 1130, route de l'Église, à Québec, arrondissement de Sainte-Foy–Sillery–Cap-Rouge, à compter de 12 h 30, le 22 février 2018.

Sont présents formant quorum :

- M. le maire Gilles Lehouillier, Lévis, vice-président du conseil
- M. le préfet Michel Beaulieu, MRC de La Jacques-Cartier
- Mme la conseillère Brigitte Duchesneau, Lévis
- M. le conseiller Guy Dumoulin, Lévis
- M. le conseiller Mario Fortier, Lévis
- M. le maire Sylvain Juneau, Saint-Augustin-de-Desmaures
- M. le préfet Pierre Lefrançois, MRC de La Côte-de-Beaupré
- M. le conseiller Sylvain Légaré, Québec
- Mme la conseillère Michelle Morin-Doyle, Québec
- M. le préfet Harold Noël, MRC de L'Île-d'Orléans
- M. le conseiller Rémy Normand, Québec
- Mme la conseillère Marie-Josée Savard, Québec
- Mme la conseillère Suzanne Verreault, Québec
- M. le conseiller Steeve Verret, Québec

Sont absents :

- M. le maire Régis Labeaume, Québec, président
- M. le conseiller Clément Genest, Lévis
- M. le conseiller Patrick Voyer, Québec

Sont également présents :

- Mme Marie-Josée Couture, secrétaire corporative
- M. Robert Masson, directeur général et trésorier

Période de recueillement et ouverture de la séance

En l'absence du président de la CMQ, M. Gilles Lehouillier, vice-président du comité exécutif, ouvre et préside la séance. Il est constaté le quorum.

Adoption de l'ordre du jour

Résolution n° C-2018-01

Sur proposition de Mme Michelle Morin-Doyle, appuyée par Mme Marie-Josée Savard, il est unanimement résolu :

- D'adopter l'ordre du jour.

Adoptée

Approbation du procès-verbal de la séance extraordinaire tenue le 8 décembre 2017

Résolution n° C-2018-02

Sur proposition de M. Mario Fortier, appuyée par Mme Brigitte Duchesneau, il est unanimement résolu :

- D'approuver le procès-verbal de la séance extraordinaire tenue le 8 décembre 2017.

Adoptée

Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 8 décembre 2017

Résolution n° C-2018-03

Sur proposition de M. Harold Noël, appuyée par Mme Suzanne Verreault, il est unanimement résolu :

- D'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 8 décembre 2017.

Adoptée

Création d'un poste de directeur général adjoint

Résolution n° C-2018-04

Sur proposition de Mme Marie-Josée Savard, appuyée par M. Mario Fortier, il est unanimement résolu de :

- Modifier le plan d'effectifs afin de créer un poste de directeur général adjoint à l'aménagement du territoire et au transport et mobilité;
- Procéder à l'embauche de M. Denis Jean à titre de directeur général adjoint à l'aménagement du territoire et au transport et mobilité; et,
- Autoriser la direction générale et la secrétaire corporative à signer le contrat de prêt de service entre la Ville de Québec, la Communauté métropolitaine de Québec et M. Denis Jean.

Référence : Rapport décisionnel du 22 février 2018

Responsable : Direction générale

Adoptée

Assurance collective des employés de la CMQ – Adhésion au regroupement de l'Union des municipalités du Québec

M. Mario Fortier déclare qu'il a un conflit d'intérêts dans ce dossier et déclare la nature générale de son intérêt. En conséquence, il s'abstiendra de participer aux délibérations sur cette question, de voter ou de tenter d'influencer le vote sur celle-ci.

Résolution n° C-2018-05

PROCÈS-VERBAL

-3-

ATTENDU QUE la Communauté métropolitaine de Québec (CMQ) confirme son adhésion à la solution des regroupements en assurance collective de l'Union des municipalités du Québec (UMQ), Solution UMQ;

ATTENDU QUE Mallette actuaires inc. (Mallette) s'est déjà vu octroyer le mandat, à la suite d'un appel d'offres public, pour les services de consultant indépendant requis par l'UMQ dans l'application de la Solution UMQ;

ATTENDU QUE la CMQ confirme son adhésion au mandat octroyé à Mallette;

ATTENDU QUE, conformément à la loi sur la Communauté métropolitaine de Québec et à la Solution UMQ, la CMQ souhaite autoriser le lancement d'un appel d'offres public pour obtenir des produits d'assurance collective pour ses employés pour la période 2019-2024;

ATTENDU QUE la rémunération prévue au contrat à octroyer pour Solution UMQ est de 0,65 % à Mallette et que les frais de gestion prévus pour l'UMQ sont de 1,15 %;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de M. Michel Beaulieu, appuyée par M. Pierre Lefrançois, il est résolu que :

- le préambule fait partie intégrante de la présente résolution;
- le conseil de la Communauté métropolitaine de Québec (CMQ) confirme son adhésion à la Solution UMQ en matière d'assurance collective pour ses employés;
- l'adhésion au regroupement « Solution UMQ » sera d'une durée maximale de cinq ans;
- la CMQ mandate l'Union des municipalités du Québec (UMQ) pour agir à titre de mandataire pour la représenter au contrat d'assurance collective à octroyer à la suite de l'application des présentes ainsi que son renouvellement, de même que pour l'accès à son dossier d'assurance collective auprès de l'assureur, dans le respect des règles de protection des renseignements personnels;
- la CMQ s'engage à payer à l'UMQ des frais de gestion de 1,15 % des primes totales versées par la CMQ durant le contrat et une rémunération de 0,65 % des primes totales versées par la CMQ à Mallette, dont la CMQ joint aussi le mandat obtenu pour le regroupement, à la suite d'un appel d'offres public;
- la CMQ s'engage à respecter les conditions du contrat à intervenir avec la société d'assurances à qui le contrat sera octroyé à la suite de l'application des présentes ainsi que les conditions du mandat du consultant.

Référence : Rapport décisionnel du 22 février 2018

Responsable : Direction générale

Adoptée

Renouvellement du mandat du coordonnateur à la Table de concertation régionale pour une gestion intégrée du Saint-Laurent – zone de Québec

Résolution n° C-2018-06

Sur proposition de M. Michel Beaulieu, appuyée par Mme Michelle Morin-Doyle, il est unanimement résolu :

- De renouveler le mandat de M. Robert Masson à titre de coordonnateur de la Table de concertation régionale pour une gestion intégrée du Saint-Laurent – zone de Québec (TCRQ), et ce, jusqu'à la fin de la convention d'aide financière intervenue entre le ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques et la Communauté métropolitaine de Québec, le 31 mars 2021, pour la coordination de la TCRQ.

Référence : Rapport décisionnel du 22 février 2018
Responsable : Direction générale

Adoptée

Nomination d'un auditeur indépendant pour les exercices financiers 2018 et 2019

Résolution n° C-2018-07

Sur proposition de Mme Brigitte Duchesneau, appuyée par M. Mario Fortier, il est unanimement résolu :

- De nommer la firme Bédard Guilbault comme auditeur indépendant (vérificateur) des états financiers de la Communauté métropolitaine de Québec pour les exercices se terminant le 31 décembre 2018 et le 31 décembre 2019, pour un montant total de 11 750 \$ plus taxes.

Référence : Rapport décisionnel du 22 février 2018
Certificat trésorerie : CT-2018-06
Responsable : Trésorerie

Adoptée

Règlement établissant le programme du partage de la croissance de l'assiette foncière n° 2012-61 – Modification

Résolution n° C-2018-08

CONSIDÉRANT le Règlement établissant le programme de partage de la croissance de l'assiette foncière n° 2012-61 de la Communauté métropolitaine de Québec (CMQ);

CONSIDÉRANT qu'il est dans l'intérêt de la CMQ que le Règlement n° 2012-61 soit modifié de la façon prévue par le règlement d'amendement visé par la présente résolution;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de M. Steeve Verret, appuyée par M. Guy Dumoulin, il est unanimement résolu d'adopter le Règlement n° 2018-86 modifiant le Règlement établissant le programme de partage de la croissance de l'assiette foncière n° 2012-61 de la Communauté métropolitaine de Québec.

Référence : Rapport décisionnel du 22 février 2018
Responsable : Secrétariat corporatif

Adoptée

Règlement sur la rémunération des membres du conseil – Modification

Résolution n° C-2018-09

Sur proposition de Mme Michelle Morin-Doyle, appuyée par M. Mario Fortier, il est unanimement résolu :

- D'adopter le Règlement n° 2018-87 modifiant le Règlement n° 2010-35 concernant la rémunération annuelle des membres du conseil et des commissions de la Communauté métropolitaine de Québec

Référence : Rapport décisionnel du 22 février 2018

Responsable : Secrétariat corporatif

Adoptée

Règlements de contrôle intérimaire (RCI) 2010-41 et 2016-74 – Procureur de la CMQ

Résolution n° C-2018-10

Sur proposition de M. Harold Noël, appuyée par M. Sylvain Légaré, il est unanimement résolu :

- D'autoriser Me Myriam Poulin, conseillère juridique et conseillère à l'aménagement du territoire, à agir comme procureure de la Communauté métropolitaine de Québec.

Référence : Rapport décisionnel du 22 février 2018

Responsable : Secrétariat corporatif

Adoptée

Trame verte et bleue métropolitaine – Rapport annuel 2017

Résolution n° C-2018-11

Sur proposition de M. Steeve Verret, appuyée par Mme Suzanne Verreault, il est unanimement résolu :

- De prendre acte du rapport annuel 2017 de suivi du protocole d'entente sur la Trame verte et bleue métropolitaine daté de février 2018.
- D'autoriser la direction générale ou la secrétaire corporative à transmettre le rapport au ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

Référence : Rapport décisionnel du 22 février 2018

Responsable : Aménagement du territoire

Adoptée

Trame verte et bleue métropolitaine – 4^e et dernier versement aux projets complétés

Résolution n° C-2018-12

Sur proposition de Mme Suzanne Verreault, appuyée par M. Mario Fortier, il est unanimement résolu :

- D'autoriser le versement final d'aide financière des projets inclus dans le protocole d'entente pour la mise en place de la Trame verte et bleue métropolitaine, dont les obligations ont été remplies avant

2019, et ce, avant la réception du dernier versement du ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire prévu à l'hiver 2020;

- D'autoriser le versement final de 229 387 \$ à la Ville de Lévis pour le projet de la Grande plée Bleue dans le cadre des projets faisant partie de la Trame verte et bleue métropolitaine;
- D'autoriser le versement final de 361 875 \$ à la Municipalité de L'Ange-Gardien pour le projet du parc riverain faisant partie de la Trame verte et bleue métropolitaine.

Référence : Rapport décisionnel du 22 février 2018
Responsable : Aménagement du territoire

Adoptée

Trame verte et bleue métropolitaine – Demande pour une deuxième phase

Résolution n° C-2018-13

Sur proposition de M. Steeve Verret, appuyée par Mme Brigitte Duchesneau, il est unanimement résolu :

- De présenter une demande au ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire afin de réaliser une deuxième phase au protocole d'entente pour la mise en place de la Trame verte et bleue métropolitaine.

Référence : Rapport décisionnel du 22 février 2018
Responsable : Aménagement du territoire

Adoptée

Rapport d'analyse des résultats de la journée de réflexion sur la vision du *Parcours du fleuve*

Résolution n° C-2018-14

Sur proposition de M. Mario Fortier, appuyée par M. Harold Noël, il est unanimement résolu :

- De prendre acte du Rapport d'analyse des résultats de la journée de réflexion sur la vision du *Parcours du fleuve* soumis par l'Institut du Nouveau Monde, en date de février 2018, et autoriser sa diffusion.

Référence : Rapport décisionnel du 22 février 2018
Responsable : Aménagement du territoire

Adoptée

Avis de conformité sur le projet de règlement RV-2018-17-84 de la Ville de Lévis

Résolution n° C-2018-15

Sur proposition de M. Mario Fortier, appuyée par M. Guy Dumoulin, il est unanimement résolu :

- D'informer la Ville de Lévis que le projet de règlement n° RV-2018-17-84 modifiant le règlement n° RV-2008-07-60 sur le Schéma d'aménagement et de développement révisé est conforme aux objectifs et stratégies poursuivis par le Plan métropolitain d'aménagement et de développement;

- De transmettre à la Ville de Lévis copie du présent rapport décisionnel ainsi que de ses annexes.

Référence : Rapport décisionnel du 22 février 2018
Responsable : Aménagement du territoire

Adoptée

Avis de conformité sur le règlement R.A.V.Q. 1156 de l'agglomération de Québec modifiant le Règlement n° 207 concernant le schéma d'aménagement de la Communauté urbaine de Québec relativement au retrait du lot n° 1 898 267 du cadastre du Québec des zones inondables

Résolution n° C-2018-16

Sur proposition de M. Harold Noël, appuyée par M. Sylvain Légaré, il est unanimement résolu :

- D'approuver le règlement R.A.V.Q.1156 de l'agglomération de Québec modifiant le Règlement n° 207 concernant le schéma d'aménagement de la Communauté urbaine de Québec relativement au retrait du lot n° 1 898 267 du cadastre du Québec des zones inondables;
- D'autoriser la secrétaire corporative à délivrer et à transmettre à l'agglomération de Québec le certificat de conformité requis par la loi, la présente résolution faisant office de ce certificat;
- De transmettre à l'agglomération de Québec copie du présent rapport décisionnel ainsi que son annexe.

Référence : Rapport décisionnel du 22 février 2018
Responsable : Aménagement du territoire

Adoptée

Avis de conformité sur le projet de Règlement n° 184.3 de la MRC de La Côte-de-Beaupré

Résolution n° C-2018-17

Sur proposition de M. Michel Beaulieu, appuyée par M. Guy Dumoulin, il est unanimement résolu :

- D'informer la MRC de La Côte-de-Beaupré que le projet de Règlement n°184.3 modifiant le Règlement n° 27 intitulé « Schéma d'aménagement de la MRC de La Côte-de-Beaupré » et ses amendements, à l'égard de l'article 5.4.5.2.1 accordant une dérogation pour l'agrandissement du stationnement sur l'immeuble de la MRC de La Côte-de-Beaupré situé au 3, rue de la Seigneurie, sur le lot 4 585 117 à Château-Richer, respecte les stratégies et les objectifs poursuivis par le Plan métropolitain d'aménagement et de développement.
- De transmettre copie du présent rapport décisionnel ainsi que de la résolution l'accompagnant à la MRC de La Côte-de-Beaupré.

Référence : Rapport décisionnel du 22 février 2018
Responsable : Aménagement du territoire

Adoptée

Suivi de l'étude sur le transport des matières dangereuses sur le territoire de la CMQ

Résolution n° C-2018-18

Sur proposition de M. Guy Dumoulin, appuyée par Mme Brigitte Duchesneau, il est unanimement résolu :

- De prendre acte du Rapport du comité stratégique portant sur le suivi de l'étude sur le transport des matières dangereuses sur le territoire de la Communauté métropolitaine de Québec, daté du 16 juin 2017;
- De mettre en œuvre le plan stratégique inclus dans le rapport du comité stratégique.

Référence : Rapport décisionnel du 22 février 2018

Responsable : Transport et mobilité

Adoptée

Organismes de bassins versants – Désignation d'un membre au conseil d'administration de la Corporation du bassin de La Jacques-Cartier (CBVJC)

Résolution n° C-2018-19

Sur proposition de M. Mario Fortier, appuyée par Mme Michelle Morin Doyle, il est unanimement résolu :

- De nommer M. Michel Beaulieu, à titre de représentant de la Communauté métropolitaine de Québec (CMQ), au sein de la Corporation du bassin de la Jacques-Cartier, et M. Alexandre Bélanger, conseiller en environnement à la CMQ, à titre d'observateur, et en informer l'organisme.

Référence : Rapport décisionnel du 22 février 2018

Responsable : Environnement

Adoptée

Bordereau d'information

Les éléments suivants sont déposés au bordereau d'information :

A) Contrats octroyés par le comité exécutif :

1) *Contrat pour la fourniture de services juridiques : Octroyer au cabinet Gravel Bernier Vaillancourt Avocats un contrat pour la fourniture de services juridiques à la Communauté métropolitaine de Québec du 1er janvier 2018 au 31 décembre 2018, selon les conditions établies à l'offre de services du 12 décembre 2017. - Résolution n° E-2017-111*

B) Historique des factures de plus de 2 000 \$ avec un total de plus de 25 000 \$ du 1^{er} janvier au 31 décembre 2017

C) Procès-verbal de la séance du comité exécutif du 21 septembre 2017

D) Procès-verbal de la séance du comité exécutif du 19 octobre 2017

E) Procès-verbal de la séance du comité exécutif du 26 octobre 2017

F) Procès-verbal de la séance du comité exécutif du 14 décembre 2017

G) 2018-02-06 – Correspondance de Bédard Guilbault – Audit des états financiers au 31 décembre 2017

- H) Publications de la CMQ
- 2017-12-18 – Bulletin de liaison
- I) 2018-02-20 – Note – Élaboration de plans de conservation des milieux humides (séance tenante)

Période d'intervention des membres du conseil

Un temps de parole est laissé pour les membres du conseil qui désirent intervenir.

Période de questions du public

Une période est réservée aux questions du public.

Clôture de la séance

Résolution n° C-2018-20

Sur proposition de Mme Michelle Morin-Doyle, appuyée par Mme Marie-Josée Savard, il est unanimement résolu :

- De lever la séance à 13 h.

Adoptée

Les résolutions C-2018-01 à C-2018-20 consignées dans ce procès-verbal, sont considérées signées comme si elles l'avaient été une à une.

(S) GILLES LEHOUILIER
PRÉSIDENT DE LA SÉANCE

(S) MARIE-JOSÉE COUTURE
SECRÉTAIRE CORPORATIVE